

Thales Communications & Security
4, Avenue des Louvresses
92230 Gennevilliers Cedex
France
Tél. +33 (0)1 46 13 20 00
Fax +33 (0)1 41 30 35 57
www.thalesgroup.com

**Accord relatif à la mise en place de
l'intéressement au sein de la Société Thales
Communications & Security S.A.S.
Avenant n° 2 – Exercice 2016**

Entre

La Société **Thales Communications & Security S.A.S.**, dont le Siège Social est situé 4 avenue des Louvresses 92 230 Gennevilliers, représentée par Madame Noëlle FICHET, Directrice du Développement Social, agissant par délégation du Président,

d'une part,

Et

Les organisations syndicales représentatives suivantes :

La **CFDT** représentée par

Serge CHASSEUIL
Paul COUBLE
Yvan DANGLA
Philippe ROTH
Jean-Claude TELLE

La **CFE-CGC** représentée par

José CALZADO
Daniel CHAMPLAIN
Dominique DOUX
Daniel FOURMESTRAUX
Patrick PIERROU

La **CFTC** représentée par

Pierre de la BRUNETIERE
Henry CHAIGNOT
Stéphane KHATTI
Joseph NAFFAH
François PAPON

La **CGT** représentée par

Jean-Jacques BODET
Yves DESPREZ
Grégory LEWANDOWSKI
Gilles MOLIN
Alain VRIENS

d'autre part,

PZ

JD

MC.
NF

La Direction de la Société Thales Communications & Security S.A.S. et les organisations syndicales représentatives se sont réunies au cours du 1^{er} semestre 2015 afin de discuter des principes et des modalités de mise en œuvre d'un accord d'intéressement au bénéfice des salariés de l'entreprise. Ces discussions ont abouti le 26 mai 2015 à la signature d'un accord d'intéressement applicable aux exercices 2015, 2016 et 2017.

Le présent avenant est destiné à compléter l'accord signé le 26 mai 2015 afin de préciser les données budgétaires retenues, au titre de l'exercice 2016, pour chaque indicateur et/ou modulateur identifié dans la formule de calcul de l'intéressement.

Les dispositions suivantes ont donc été convenues entre la Direction de la Société Thales Communications & Security S.A.S. et les organisations syndicales représentatives signataires.

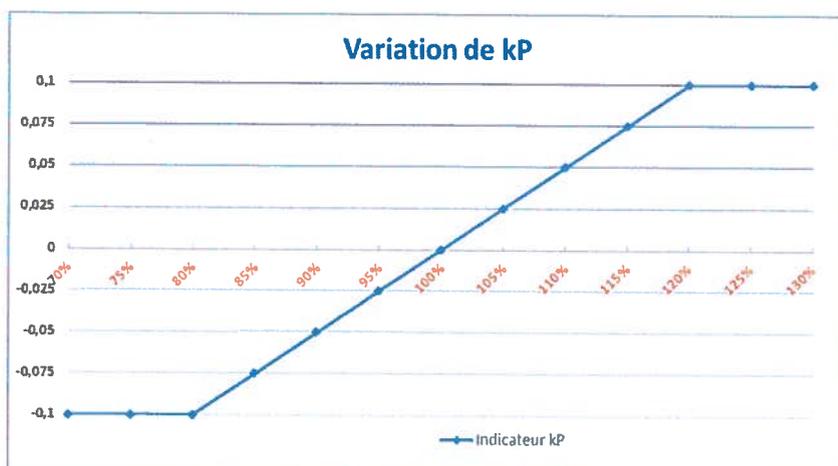
- **ARTICLE 1 – DONNEES BUDGETAIRES ET VALORISATION DES INDICATEURS ET MODULATEURS :**

Les données budgétaires de l'indicateur principal - le Résultat Opérationnel Courant – et des deux modulateurs prévus à l'accord d'intéressement au titre de l'exercice 2016 sont les suivantes :

Résultat Opérationnel Courant : l'objectif de Résultat Opérationnel Courant pour l'exercice 2016 est fixé à **187,8 millions d'Euros**.

Prises de Commandes (Kp) : l'objectif de prises de commandes pour l'exercice 2016 est fixé à **2 077,2 millions d'Euros**. Le modulateur relatif aux prises de commande (PC) varie de la façon suivante :

Si PC réelles \geq 120 % PC budget	kP = + 0,1
Si PC réelles = PC budget	kP = 0
Si PC réelles \leq 80 % PC budget	kP = - 0,1



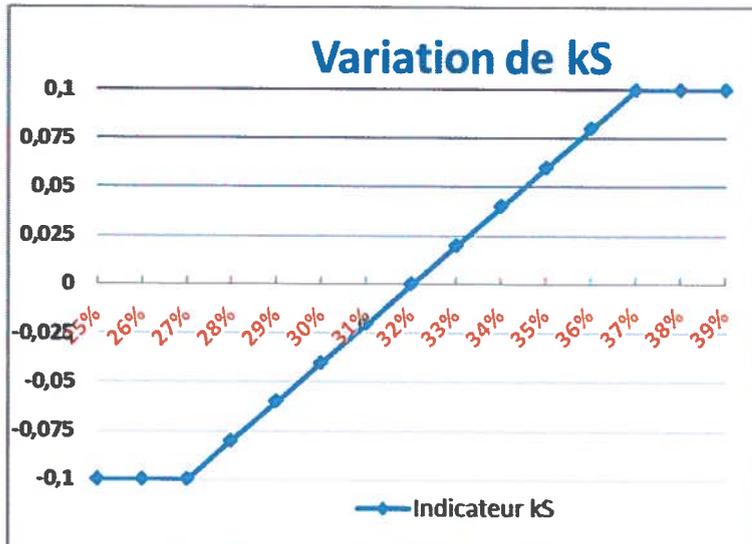
PC

SB M.C
RF

Le recrutement externe des jeunes en CDI jusqu'à 27 ans inclus (kS)

Le modulateur relatif au recrutement externe des jeunes en CDI jusqu'à 27 ans inclus est fixé à 32%. Il varie de la façon suivante :

Si taux recrutement externe des jeunes >= 5% du taux objectif	kS= + 0,1
Si taux recrutement externe des jeunes = taux objectif	kS= 0
Si taux recrutement externe des jeunes <= 5% du taux objectif	kS= - 0,1



Calcul de l'intéressement principal

Conformément à l'accord conclu le 26 mai 2015 et notamment à l'annexe 2 de l'accord précité, la formule retenue pour le calcul de l'intéressement principal est la suivante :

- Si ROC est le Résultat Opérationnel Courant
- Tx est le Taux de distribution
- kP est le modulateur de Prises de commandes
- kS est le modulateur Social

Le montant global de l'intéressement principal aux résultats de l'entreprise est déterminé par la formule suivante :

$$I = [ROC \times tx\%] \times [1 + (kP + kS)]$$

ARTICLE 2 – DUREE DE L'AVENANT :

Le présent avenant est conclu pour une durée de 1 an au titre de l'exercice 2016. L'exercice civil commence le 1^{er} janvier 2016 et finit le 31 décembre 2016.

ARTICLE 3 – DEPOT ET PUBLICITE :

Le texte du présent accord sera notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein de la Société Thales Communications & Security S.A.S. Il sera déposé au plus tard dans les quinze jours de sa conclusion en deux exemplaires signés destinés à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de France, unité des Hauts-de-Seine dans les formes prévues à l'article D. 2231-2 et suivants du Code du Travail, et un exemplaire signé destiné au Secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes de Nanterre.

PC

50 M.C.
Page 3 sur 4 MF

Fait en 10 exemplaires originaux, à Gennevilliers le 21 avril 2016.

Pour la direction de la Société Thales Communications & Security S.A.S.


Madame Niëlle FICHET
Directrice du Développement Social

Pour les organisations syndicales, les Délégués Syndicaux Centraux

La CFDT représentée par

Serge CHASSEUIL
Paul COUBLE
Yvan DANGLA
Philippe ROTH
Jean-Claude TELLE



La CFE-CGC représentée par

José CALZADO
Daniel CHAMPLAIN
Dominique DOUX
Daniel FOURMESTRAUX
Patrick PIERROU



La CFTC représentée par

Pierre de la BRUNETIERE
Henry CHAIGNOT
Stéphane KHATTI
Joseph NAFFAH
François PAPON



La CGT représentée par

Jean-Jacques BODET
Yves DESPREZ
Grégory LEWANDOWSKI
Gilles MOLIN
Alain VRIENS